



Syndicat CGT  
6 rue de Kerhuel  
CS 29029  
29196 Quimper cedex  
02 98 76 65 65  
nous écrire [cgt@finistere.fr](mailto:cgt@finistere.fr)  
nous voir <http://cgctcg29.fr>

Quimper, le 19/02/2020

# NOS RETRAITES

## Nos députés doivent rendre compte de leurs intervention et vote à l'Assemblée Nationale



Pour une loi aussi essentielle que celle-ci, qui concerne absolument tout le monde, chaque député devrait organiser dans sa circonscription un débat pour :

- présenter le projet de loi
- écouter les citoyens
- dire ses interventions, présenter ses amendements éventuels
- expliquer son intention de vote

## Et si on proposait un autre projet ?

### *Notre proposition de loi pour les retraites à la Cgt du Cd29*

*Une loi qui pourrait s'appeler loi Ambroise Croizat*

#### **Préambule**

*Ambroise Croizat, le ministre du Travail qui a permis la création de la Sécurité Sociale, disait «la vieillesse ne doit plus être l'antichambre de la mort». Elle ne l'était plus, elle ne doit pas le redevenir.*

#### **Article 1**

*L'âge de départ à la retraite à taux plein est de 60 ans, avec une pension au moins égale à 75 % du meilleur salaire.*

#### **Article 2**

*Une pension complète ne doit pas être inférieure au Smic.*

#### **Article 3**

*La pénibilité doit être reconnue : port de charges lourdes, gestes répétitifs, exposition aux produits chimiques, travail de nuit, horaires décalés, risques psycho-sociaux ... Les règles spécifiques existantes plus favorables sont conservées.*

#### **Article 4**

*Il est créé une caisse unique. Elle est gérée par les cotisant.es, sur le principe un.e cotisant.e = une voix*

#### **Article 5**

*L'assiette des cotisations est élargie aux revenus financiers*

#### **Article 6**

*Au-delà d'un revenu supérieur à 5 fois le Smic, le taux de cotisation (maladie + retraite) est de 50 %.*

#### **Article 7**

*Pendant les études, dès après l'âge d'obligation scolaire, les jeunes reçoivent une bourse, donnant lieu à versement de cotisation retraite.*

#### **Article 8**

*En cas de fraude fiscale, une part de l'amende est reversée à la Sécurité Sociale.*

*Etc...*

**À débattre ...**